



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

2014/2040(BUD)

3.9.2014

AVIS

de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

à l'intention de la commission des budgets

sur la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015
(2014/2040(BUD))

Rapporteur pour avis: Giovanni La Via

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. fait observer que le projet de budget de l'Union pour 2015 proposé par la Commission s'élève (instruments spéciaux compris) à 145 599,3 millions d'euros de crédits d'engagement et à 142 137,3 millions de crédits de paiement, et que les crédits d'engagement ont augmenté de 2,1 % et les crédits de paiement de 1,4 % par rapport au budget 2014 tel qu'il a été modifié par les projets de budget rectificatif 2/14 et 3/14;
2. rappelle l'accord récent concernant le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 comprenant de nouveaux instruments de flexibilité, qui définit les principaux paramètres des budgets annuels jusqu'en 2020; espère que le Conseil s'abstiendra d'imposer une interprétation restrictive de dispositions spécifiques; souligne que tous les budgets annuels doivent être conformes au règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013¹ et à l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière² et ne devraient pas servir de prétexte pour renégocier le CFP; est convaincu qu'un niveau élevé de protection environnementale au sein de l'Union, la santé vue comme une condition préalable à la prospérité économique, la sécurité de l'alimentation humaine et animale, et les mécanismes de protection contre les catastrophes d'origine naturelle ou humaine constituent des valeurs fondamentales pour tous les citoyens européens;
3. fait valoir que l'année 2015, deuxième année du nouveau CFP, sera déterminante pour la mise en œuvre correcte des nouveaux programmes pluriannuels pour la période 2014-2020; souligne qu'afin de ne pas entraver la mise en œuvre des principales politiques de l'Union, tous les programmes devront être pleinement opérationnels le plus rapidement possible;
4. souligne que la prise en considération des questions liées au climat et à l'utilisation rationnelle des ressources dans l'ensemble des politiques de l'Union revêt une importance transversale afin d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020;
5. est conscient que l'année 2015 sera décisive pour la bonne mise en œuvre des nouveaux programmes pluriannuels (le troisième programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (2014-2020), le programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) et le mécanisme de protection civile de l'Union (2014-2020)), sous la responsabilité de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire; souligne, dès lors, qu'il est essentiel de fournir les crédits nécessaires pour tirer pleinement parti de ces nouveaux programmes;

¹ règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 (JO L 347 du 20.12.2013, p. 884).

² JO C 373 du 20.12.2013, p. 1.

6. fait observer qu'il y a lieu de trouver un juste équilibre entre les crédits d'engagement et les crédits de paiement afin de répondre à l'ensemble des demandes des bénéficiaires;
7. relève que les crédits de paiement disponibles pour le programme LIFE présentent, par rapport aux montants du budget 2014, une augmentation de 23,3 millions d'euros (+ 7,67 %) pour la DG ENV et de 7,2 millions d'euros (+ 7,13 %) pour la DG CLIMA; constate, alors que les crédits alloués à la DG CLIMA devraient être suffisants pour répondre aux besoins en 2015, que les postes de la DG ENV pourraient toutefois entraîner une pénurie de crédits de paiement en octobre 2015; espère, par conséquent, que la Commission et le Conseil veilleront à mobiliser suffisamment de moyens en cas de manque de crédits de paiement;
8. souligne qu'il est nécessaire d'aider l'Europe à sortir de la crise; fait observer que le plan de dépenses vise à encourager la mise en œuvre et l'intégration des objectifs en matière d'environnement et de climat dans d'autres domaines d'action, ainsi qu'à accroître la sensibilisation aux questions d'environnement en Europe; est pleinement conscient que les politiques et les instruments de financement qui relèvent de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire sont modestes et ne bénéficient pas d'autant d'attention que d'autres programmes ou fonds; veille, de ce fait, à ne pas accepter de nouvelles réductions dans les postes budgétaires, car leurs conséquences ne seraient pas supportables; appelle tout particulièrement les États membres et les régions à considérer la mise en œuvre de politiques, d'actions et de projets respectueux de l'environnement et du climat comme un moyen de soutenir la croissance et non comme une charge;
9. souligne que le budget 2015 sera, en termes réels, inférieur à celui de 2013; demande instamment, à cet égard, à la Commission et aux États membres de mettre tout en œuvre pour une adoption rapide de tous les accords de partenariat et programmes opérationnels en 2014, afin de ne pas perdre davantage de temps dans la mise en œuvre des nouveaux programmes d'investissement; souligne l'importance du soutien sans faille de la Commission aux administrations nationales à tous les stades de ce processus;
10. rappelle que le programme "Horizon 2020" contribuera à la poursuite d'objectifs qui relèvent de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire par le biais de projets de recherche dans les domaines du climat, de la santé, de l'environnement et, en particulier, de la production d'énergie renouvelable au moyen de solutions innovantes; se déclare résolu à suivre la mise en concordance de ces projets avec les objectifs correspondants ainsi que les progrès de leur mise en œuvre;
11. souligne que les agences décentralisées (Autorité européenne de sécurité des aliments, Agence européenne des médicaments, Agence européenne pour l'environnement, Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, Agence européenne des produits chimiques), sont essentielles pour la mise en œuvre des politiques et des

programmes de l'Union; insiste sur la nécessité d'évaluer chacune des agences au cas par cas en termes de budget et de ressources humaines, et de leur allouer, dans le budget 2015 et celui des exercices suivants, des moyens financiers et des effectifs suffisants de façon à ce qu'elles puissent remplir correctement les missions qui leur sont confiées par l'autorité budgétaire;

12. estime que les agences décentralisées doivent prendre leur juste part dans la réalisation d'économies, à l'instar des autres institutions; soutient pleinement la réduction progressive des effectifs de 5 % jusqu'à la fin de 2017, à compter du 1^{er} janvier 2013, date de référence dans les tableaux des effectifs mis aux voix;
13. souligne que la gestion des subventions, volet important du programme LIFE, sera déléguée à l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME); observe que l'externalisation de ce volet du programme LIFE (environ 206 millions d'euros) fait l'objet d'un protocole d'accord avec l'EASME, qui en est au dernier stade de négociation; relève que, lorsque le protocole sera signé, les crédits opérationnels correspondants seront alloués à l'EASME;
14. observe que le projet de budget 2015 prévoit une subvention de la Commission de 5,5 millions d'euros à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) pour les activités dans le domaine des biocides et du consentement préalable en connaissance de cause (législation concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux) en supposant que l'ECHA percevra 3,25 millions d'euros de redevances de l'industrie; demande à la Commission de veiller à mobiliser suffisamment de moyens en cas de pénurie de crédits en 2015; demande au groupe de travail interinstitutionnel sur les agences d'envisager des règles claires et transparentes en matière de financement de ces entités;
15. relève que la contribution en faveur de l'Agence européenne des médicaments pour 2015 s'élève à 31,516 millions d'euros, comme demandé par celle-ci et tel qu'approuvé par la Commission; est conscient qu'il y a lieu d'ajouter à ce montant le résultat de l'exécution budgétaire de 2013 s'élevant à 1,499 million d'euros, ce qui porte la contribution totale à 33,015 millions d'euros en 2015; fait observer que la contribution proposée ne couvre pas les éventuelles autres contributions liées à la mise en œuvre des dispositions législatives en matière de pharmacovigilance, étant donné que le coût de cette activité doit être couvert par les redevances; rappelle que le règlement (UE) n° 658/2014 du Parlement européen et du Conseil¹ est entré en vigueur en juillet 2014 et que l'agence devra adapter ses ressources humaines et financières existantes afin de couvrir les activités de pharmacovigilance; souligne que l'Agence européenne des médicaments compte parmi les agences tournées vers les entreprises qui n'ont, au cours des quatre dernières années, pas reçu le moindre poste supplémentaire pour la mise en application de la législation relative à la pharmacovigilance, ce qui s'est traduit par un ralentissement du traitement des dossiers;

¹ règlement (UE) n° 658/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relatif aux redevances dues à l'Agence européenne des médicaments pour la conduite d'activités de pharmacovigilance concernant des médicaments à usage humain (JO L 189 du 27.6.2014, p. 112).

16. souligne que les projets pilotes et les actions préparatoires constituent des outils précieux pour lancer de nouveaux champs d'activité et de nouvelles politiques; rappelle que plusieurs idées de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire ont été mises en œuvre avec succès par le passé; entend, à ce titre, continuer de recourir à de tels instruments; invite à une utilisation totale des marges disponibles dans chaque rubrique;
17. n'est pas convaincu, de manière générale, que l'externalisation de services visant à réduire le nombre des postes figurant aux tableaux des effectifs garantisse une meilleure efficacité par rapport aux coûts sur le long terme, étant donné que les prestataires de services doivent faire l'objet d'un contrôle et d'un suivi et cherchent en outre à réaliser des bénéfices.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	3.9.2014
Résultat du vote final	+: 50 -: 12 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Marco Affronte, Margrete Auken, Zoltán Balczó, Catherine Bearder, Ivo Belet, Simona Bonafè, Biljana Borzan, Lynn Boylan, Cristian-Silviu Buşoi, Nessa Childers, Alberto Cirio, Birgit Collin-Langen, Mireille D'Ornano, Miriam Dalli, Seb Dance, Angélique Delahaye, Jørn Dohrmann, Ian Duncan, Stefan Eck, Bas Eickhout, José Inácio Faria, Karl-Heinz Florenz, Francesc Gambús, Elisabetta Gardini, Gerben-Jan Gerbrandy, Jens Gieseke, Matthias Groote, Françoise Grossetête, Andrzej Grzyb, Jytte Guteland, György Hölvényi, Anneli Jäätteenmäki, Jean-François Jalkh, Benedek Jávor, Iosu Juaristi Abaunz, Karin Kadenbach, Syed Kamall, Kateřina Konečná, Giovanni La Via, Peter Liese, Norbert Lins, Valentinas Mazuronis, Susanne Melior, Miroslav Mikolášik, Massimo Paolucci, Gilles Pargneaux, Piernicola Pedicini, Bolesław Grzegorz Piecha, Frédérique Ries, Michèle Rivasi, Teresa Rodriguez-Rubio, Annie Schreyer-Pierik, Davor Škrlec, Renate Sommer, Dubravka Šuica, Tibor Szanyi, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Glenis Willmott
Suppléants présents au moment du vote final	Giorgos Grammatikakis, James Nicholson, Alojz Peterle, Christel Schaldemose